



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 FÉVRIER 2022**

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BRUNET

**Membres présents** : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 4

M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI  
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT

**Délibération n°20220203DEL28**

**VIE ASSOCIATIVE**

**Association Comité de gestion du centre aéré - Attribution de subventions pour l'année 2022 et avenant à la convention d'objectifs**

**RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la commune peut accorder des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et sont en cohérence avec ses orientations.

Par la délibération n° 17-504 du 4 décembre 2017, le Conseil Municipal d'une convention d'objectifs entre la commune et l'association Comité de Parilly. Cette convention a été signée, le 4 janvier 2018, pour une durée de 5 ans.

Considérant que certaines clauses de la convention initiale ne sont plus en adéquation avec la nouvelle réglementation, il convient de modifier pour l'exercice 2022 par voie d'avenant les articles 3, 4, 9 à 11 de la convention signée en 2018, et d'introduire les articles 13 et 14.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs signée en 2018, selon l'annexe ci-jointe.

Le montant de la subvention de l'association pour l'année 2022 est le suivant :

Fonctionnement de la structure : 316 769 €
Pour la Convention Territoriale Globale (CTG) - Volet jeunesse / ALSH : montant provisoire 15 125 €

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un à la signature de la présente convention, un en avril, et un en juillet.  
Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euro inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.
- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'Association Comité de gestion du centre aéré de Bron Parilly tel que présenté ci-avant,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**